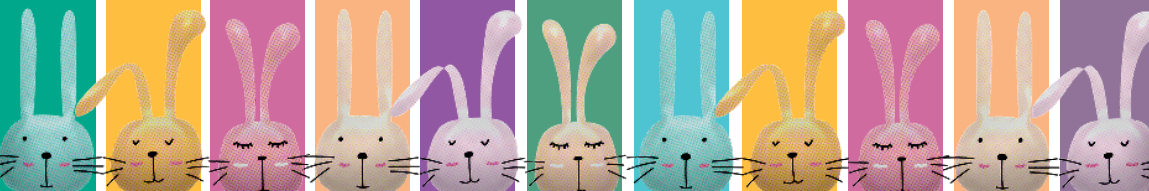


Lucret des familles

Rentrée scolaire
2022 - 2023



©DR

portailfamille@noyalsurvilaine.fr
02 99 04 13 21



Mot de bienvenue

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Vous tenez entre vos mains la nouvelle édition du livret des familles. Vous y trouverez toutes les informations pratiques sur le fonctionnement des services proposés sur la commune à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles.

De nombreux services et activités sont proposés en gestion municipale sur les temps périscolaires et extrascolaires : au-delà des solutions qu'ils offrent aux familles, ces services ont également pour vocation d'accompagner les enfants et jeunes dans leur prise d'autonomie, leur apprentissage de la citoyenneté et du vivre-ensemble. Dans un contexte où la situation sanitaire des prochains mois reste encore incertaine, les équipes se mobilisent au quotidien et s'adaptent pour maintenir un service de qualité, et faire vivre ce projet.

La Ville de Noyal-sur-Vilaine place la famille au cœur de ses préoccupations, une préoccupation d'autant plus nécessaire que les modes de vie ont changé et que les contraintes du quotidien se multiplient. Dans ce contexte, des réflexions en lien avec les partenaires du territoire s'engagent pour adapter au mieux les services proposés et développer de nouvelles actions répondant à des besoins identifiés. Une conférence à destination des parents sur le numérique sera ainsi proposée cet automne.

Notre objectif est de créer et maintenir le dialogue avec vous, de répondre à vos questions et préoccupations. Ce livret est un premier outil, qui je l'espère vous sera utile en cette rentrée.

Nous restons bien entendu au cours de l'année à votre écoute.

Très bonne rentrée à toutes et tous



Gilles Detrait

Adjoint à la vie scolaire, enfance jeunesse et citoyenneté

Sommaire

Vos interlocuteurs 5

La petite enfance 6

Les écoles 9

Les activités périscolaires . .14

Les accueils de loisirs . . 20

Le portail Famille 24

Informations pratiques. 29

Vos interlocuteurs

AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ



Gilles Detrait
Adjoint à la vie scolaire,
enfance jeunesse et
citoyenneté



Isabelle Lebreton
Conseillère municipale
déléguee jeunesse,
parentalité et citoyenneté
(Conseil Municipal des
Jeunes et Conseil des Sages)



Véronique Micout
Directrice Pôle
Enfance Jeunesse
& Sport



Hervé Tostivint
Responsable du
service restauration



Héolia Gierszewski
Responsable du service
vie scolaire
(garderie, étude surveillée,
temps du midi)



Isabelle Dodard
Responsable du
service accueil de
loisirs
(Marelle, Ty'Up, Akoa)



Rozenn Pommereul
Assistante administrative



Anne-Fleur Kat
Assistante administrative

La petite enfance

SIPE

Animatrice :
Patricia MADIOT
du lundi au vendredi
de 9h à 17h
07 60 80 71 62
petite.enfance@pcc.bz

La petite enfance est une compétence intercommunale. Le Pays de Châteaugiron Communauté gère 2 crèches intercommunales, et a mis en place un service d'information dédié (SIPE). Relais entre les acteurs de la petite enfance, le SIPE permet d'informer et de conseiller les parents sur les modes d'accueil existants pour les moins de 3 ans.

Des permanences sont assurées au multi-accueil Coccinelle. Pour connaître les dates, veuillez prendre contact avec le service par mail ou par téléphone.

La crèche Coccinelle

La crèche intercommunale Coccinelle offre 35 places d'accueil, répondant à différents besoins : accueil régulier, occasionnel (halte-garderie) ou accueil d'urgence. Les enfants, âgés de 2 mois et demi à 4 ans, sont accueillis de 7h à 9h du lundi au vendredi.

Un accueil occasionnel est possible toute l'année : joindre le directeur ou la directrice de la crèche.

Les demandes d'inscription pour les accueils réguliers sont à réaliser sur le site de Liveli (société chargée de la gestion des crèches par la Communauté de communes).

Plus d'infos :

02 99 04 13 05 - Rue du Moulin
coccinelle@creche-attitude.fr
<https://inscription.liveli.fr/coccinelle>

Assistantes maternelles agréées

Plus d'infos :

SIPE
ou
assistantsmaternels35.fr

La ville dispose sur son territoire d'un réseau d'assistantes maternelles agréées par le Département. 2 associations regroupent des assistantes maternelles exerçant sur la Commune : l'Association des assistant(e)s maternel(le)s du Pays de Châteaugiron (AAMPC) et l'Association Couronne Est rennaise des Assistantes Maternelles (ACERAM).

Les micro-crèches

Chacune des micro-crèches a une capacité d'accueil de 12 enfants âgés de 2 mois et demi à l'entrée en maternelle.



Plus d'infos :

Puzzle Noyal
02 23 07 58 46
contact@micro-creche-puzzle.fr
1 rue Alain Fournier

Puzzle Parc
02 23 37 73 74
contact.parc@micro-creche-puzzle.fr
32 avenue du Chêne Joli

Puzzle I et II

Les micro-crèches ont une capacité d'accueil de 12 enfants âgés de 2 mois et demi à l'entrée en maternelle.

La Cabane des Petits Loups

La micro-crèche a une capacité d'accueil de 12 enfants âgés de 2 mois et demi jusqu'à 3 ans et 6 ans en périscolaire.

Plus d'infos :

02 23 07 92 31
contact@lacabanedespetitsloups.fr
9 rue Alain Fournier



La Toupie

L'Espace Jeux La Toupie est un lieu où les enfants de 0 à 3 ans, accompagnés d'un parent ou tout autre adulte référent, apprennent à se découvrir, s'entraider et respecter les consignes données. Les séances ont lieu dans les locaux de la Marelle les lundis, mardis et jeudis en période scolaire de 9h à 11h30, les vendredis de 9h à 11h et les lundis après-midi de 15h45 à 18h15 (sur inscription préalable auprès de l'intervenante).

Plus d'infos :

06 04 43 18 74 - espacejeux.latoupie@gmail.com - 28 rue du Stade

Les aires de jeux



- 1 - Square rue des Chênes aux basses Forges
- 2 - Coulée verte, proche de l'Avenue du Prieuré
- 3 - Étang de la Bourde, rue Ambroise Paré
- 4 - Parc de Loisirs du Chêne Joli
- 5 - Proche du centre de loisirs La Marelle
(fermé au public sur les horaires d'ouverture du centre de loisirs)
- 6 - Vallons de Brocéliande, quartier du Champ-Michel
- 7 - Croisement rue Marguerite Yourcenar et allée Alexandra David-Néel
- 8 - Clos Paisible
- 9 - Square Maurice Audrain
- 10 - Terrain multisports du Chêne Joli

Les écoles

Calendrier scolaire

ACADÉMIE DE RENNES (ZONE B)



RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES

Le jeudi 1er septembre 2022



VACANCES DE LA TOUSSAINT

À partir du samedi 22 octobre 2022
reprise le lundi 7 novembre 2022



VACANCES DE NOËL

À partir du samedi 17 décembre 2022
reprise le mardi 3 janvier 2023



VACANCES D'HIVER

À partir du samedi 11 février 2023
reprise le lundi 27 février 2023



VACANCES DE PRINTEMPS

À partir du samedi 15 avril 2023
reprise le mardi 2 mai 2023



PONT DE L'ASCENSION

À partir du jeudi 18 mai 2023
reprise le lundi 22 mai 2023



VACANCES D'ÉTÉ

Le vendredi 7 juillet 2023 au soir

L'Optimist

L'école maternelle publique

Directrice : Alexandra Fournier - Adresse : 1 rue Pierre Bellamy
02 99 00 67 79 - ecole.0350954x@ac-rennes.fr
Association : FCPE : contact@fcpe-noyalsurvilaine.fr

Scolarisation
obligatoire
dès 3 ans.



Le mot de la directrice

« Bienvenue dans notre école ! »

Une équipe bienveillante et dynamique accueillera vos enfants au sein de 5 classes spacieuses partagées entre le pôle des petits et le pôle des plus grands.

Divers projets autour d'un thème fédérateur annuel sont menés dans toutes les classes. Toutes ces actions sont en lien avec les axes du projet d'école.

Sur l'année 2021/2022, l'école maternelle publique L'Optimist a accueilli 124 élèves, répartis en 5 classes.

Les enfants de la Petite Section à la Grande Section déjeunent successivement chaque midi dans la minicantine présente dans l'école. Les repas sont livrés par le restaurant scolaire central. Chaque jour, les ATSEM encadrent les enfants tout au long de la journée.

Horaires

Classe, du lundi au vendredi (hors mercredi)

Matin : 8h35 – 11h50

Après-midi : 13h50 – 16h35

Pour joindre la directrice, privilégiez son jour de disponibilité ou en fin de journée à partir de 16h35.

La Caravelle

L'école élémentaire publique

Directrice : Emilie Bouvier - Adresse : 18 rue Charles Hardouin
02 99 00 56 04 - ecole.0351671b@ac-rennes.fr
Association : FCPE - contact@fcpe-noyalsurvilaine.fr



Le mot de la directrice

Chers Parents et futurs Parents de l'école la Caravelle.

L'école élémentaire La Caravelle accueille vos enfants tout au long de leur scolarité élémentaire. Ils participeront aux projets éco-citoyens de l'école (potager, poulailler, micro-forêt...) et seront amenés à développer leur autonomie et leur raisonnement à travers un travail coopératif.

L'école élémentaire publique La Caravelle a accueilli 202 enfants à la rentrée 2022 répartis dans 9 classes allant du CP au CM2.

Horaires

Classe, du lundi au vendredi (hors mercredi)

Matin : 8h30 – 12h00

Après-midi : 14h00 – 16h30

Pour joindre la directrice, merci de privilégier les e-mails.

Saint Augustin

L'école primaire privée

Directrice : Chrystelle Fleury - Adresse : Rue Auguste Leroux
02 99 00 56 19 - www.staugustin35.fr
eco35.st-augustin.noyal-sur-vilaine@enseignement-catholique.bzh
Associations : APEL - apelsaintaugustin@laposte.net / OGECE - louis.hubert9@wanadoo.fr



Le mot du chef d'établissement

« Une école ouverte à tous dans le partage et l'écoute... »

Notre défi est de mettre du sens dans les apprentissages et de susciter l'intérêt des élèves (Projet d'école et fil rouge). Ces projets communs permettent la cohésion entre les classes. Nos priorités sont le bien-être et l'épanouissement de l'élève. Notre projet éducatif implique un lien de confiance entre l'école et les familles. Notre règlement de l'école est appliqué pour la sécurité de tous dans un esprit de respect et de bienveillance.

L'établissement compte 254 élèves répartis en 10 classes de la toute petite section au CM2 et un dispositif ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire). Ce dispositif accompagne douze enfants à besoins particuliers et leur propose un parcours individualisé pour répondre au mieux à leurs besoins et à leurs projets.

Horaires

Classe, du lundi au vendredi (hors mercredi)

Matin : 8h30 à 12h

Après-midi : 13h45 à 16h30

Garderies

Matin : 7h15 à 8h30 - Soir : 16h45 à 19h.

Pour joindre le chef d'établissement, privilégiez son jour de disponibilité ou en fin de journée.

Collège Jacques Brel

Le collège public

Principale : Agnès Hémon - Adresse : Rue Alain Fournier
Téléphone : 02 99 00 61 66 - Vie scolaire : 02 99 00 66 55 - ce.0352167r@ac-rennes.fr
Association : FCPE - contact@fcpejacquesbrel.fr



Le collège Jacques Brel accueille les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Les jeunes sont encadrés par une équipe de 70 personnes, corps enseignant inclus. Bénéficiant de l'appui des services du Département pour son fonctionnement, l'équipe de direction du collège Jacques Brel vise à l'investissement de chacun dans des projets variés et une participation aux décisions prises par l'établissement. Sur le temps méridien, les services jeunesse accompagnent les collégiens dans la conduite de projets (organisation de tournoi sportif, réalisation d'une fresque...).

Horaires

Classe, du lundi au vendredi

Matin : 8h25 – 12h35 (mercredi compris)

Après - midi : 13h50 – 17h00 (hors mercredi)

Les horaires étant différents selon les emplois du temps de chacun.

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

Ce comité s'est donné comme mission de mettre en place un «Parcours Citoyen». En collaboration avec les mairies de Noyal-sur-Vilaine, Acigné et Brécé, mais aussi avec les élus, les écoles élémentaires, les animateurs jeunesse et les professeurs du collège, cette instance vise au respect et à la compréhension de chacun. Grâce à des ateliers proposés, tout au long du collège, les jeunes sont sensibilisés à différents sujets : violence, citoyenneté, éducation à la santé, à la sexualité ou encore prévention des conduites addictives.

La médiathèque donne accès à l'ensemble des ressources du réseau des médiathèques qui représente 110 000 documents, avec un fonds dédié aux jeunes, et des ressources sur la parentalité. Dans le cadre des animations et ateliers qu'elle propose, certaines sont plus spécifiquement tournées vers le jeune public : Les Racontines (à destination des 0-3 ans), séances d'éveil et d'animation autour du livre, et le Tipi aux histoires durant les vacances (dès 4 ans) afin de donner à tous et dès le plus jeune âge le plaisir de la lecture.

De nombreux ateliers et animations autour du livre, du jeu et du numérique sont proposés pour **tous les âges** par les équipes de la médiathèque tout au long de l'année.

Infos

Site de L'intervalle :
<https://lintervalle.fr/les-actions/ateliers/>

Agenda

MARDI 11 OCTOBRE - 18H30 À L'INTERVALLE

Une conférence interactive pour accompagner au mieux ses enfants dans la **gestion des écrans au quotidien** à tous les âges de l'enfance.

Cette conférence est organisée par le pôle enfance jeunesse dans le cadre de l'axe « sensibiliser à un usage responsable du numérique » du projet éducatif de territoire.

Conférence gratuite, ouverte à tous les parents.

Inscription préalable :
Héolia Gierszewski
pole-viescolaire@noyalsurvilaine.fr

ÉCRANS ET ENFANTS QUEL RÔLE POUR LES PARENTS ?

Une rencontre participative sur les secrets de la parentalité numérique



souris grise



Je valide



J'accompagne



Je régule



Le bon rythme

Les activités périscolaires

Interlocutrice : Héolia Gierszewski

02 99 04 13 13 - pole-viescolaire@noyalsurvilaine.fr

Les services périscolaires municipaux proposés dans les écoles constituent un service essentiel pour les familles. Ils garantissent une continuité de prise en charge des enfants, notamment le matin avant l'école, le midi et le soir après la classe. Les enfants sont accueillis de façon régulière ou occasionnelle.

L'équipe éducative accueille les enfants et instaure un climat de confiance. Les animateurs doivent expliquer, savoir négocier, responsabiliser et mettre en œuvre des sanctions positives qui permettent aux enfants d'assumer les conséquences de leurs actes.

Sur ces temps, l'action pédagogique conduite par les équipes vise à :

- Prendre en compte le rythme de l'enfant,
- Instaurer des repères rassurants et structurants,
- Apprendre les règles de vie collective et les valeurs de tolérance, respect des autres et solidarité,
- Favoriser l'autonomie de l'enfant et contribuer à son développement personnel en le faisant participer à la vie du lieu.

Garderies

L'accueil en garderie est assuré dans les **écoles publiques** le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 19h. L'objectif est de répondre aux besoins de garde des familles avec un accueil de qualité prodigué par des agents communaux (ATSEM et animateurs).

Une collation est proposée aux enfants inscrits à la garderie du soir. Les enfants pratiquant des activités extrascolaires ne pourront quitter le service garderie que sur justificatif écrit des responsables légaux.

Horaires

Matin dès 7h30
Soir jusqu'à 19h

Étude surveillée

En parallèle de la garderie du soir, l'étude surveillée offre un cadre propice à la concentration et au travail autonome, avec l'appui d'un agent communal.

Horaires

Lundi, mardi et jeudi
école la Caravelle

Elle est proposée dès le CE1, trois soirs par semaine (lundi, mardi et jeudi) à l'école la Caravelle de 17h00 à 18h00 (deux créneaux de 30 minutes pour 24 enfants maximum).

Le temps du midi

Interlocutrice : Héolia Gierszewski

02 99 04 13 13 - pole-viescolaire@noyalsurvilaine.fr

Garderie : Maternelle : 02 99 04 07 40 - Primaire : 02 99 00 61 42



Le temps méridien s'étend selon les écoles de 11h50 à 13h50. Il concerne tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2 dans les écoles publiques et privées.

Parce qu'il est central dans le rythme de l'enfant, le temps méridien est un moment privilégié dans la journée.

Pour cette raison, l'ensemble des équipes s'attache à construire des propositions adaptées à chaque enfant, permettant d'en faire un moment convivial et de partage.

Il est aussi un moment éducatif.

L'apprentissage de la vie en collectivité et de ses règles est ainsi au cœur de l'action de l'équipe.

S'il est un temps dédié au repas, il permet également de proposer aux enfants avant ou après le déjeuner, des alternatives aux jeux libres sur cour : jeux extérieurs, jeux collectifs et coopératifs, activités manuelles, jeux de société, lectures, temps calme.



Organisation de la restauration

Mini-cantine
de Saint-Augustin

Prise en charge des enfants à midi : les TPS/PS déjeunent en premier à partir de 12h, puis sont accompagnés à la sieste à 13h (celle-ci est organisée par l'école).

Les MS et les GS déjeunent à partir de 12h25, après un temps de jeux libres ou d'activités calmes proposées par les animateurs.

Mini-cantine
de l'Optimist

Prise en charge à 11h50 : les TPS/PS déjeunent dès midi, puis sont accompagnés dès la fin du repas à la sieste. Les MS et GS déjeunent à 12h35, après un temps de jeux libres/activités proposés par les encadrants. Le personnel ATSEM, présent sur temps scolaire, assure également l'accompagnement des enfants durant les temps de repas.

Restaurant scolaire
élémentaires des écoles
publique et privée.

1^{er} service de restauration de 12h à 12h50 pour les cycles 2 de l'école Caravelle et les CP, CE1, CE2 de l'école Saint-Augustin.

2^{ème} service de restauration de 13h à 13h40 (ou 13h50 pour la Caravelle) pour les classes de CM1 et CM2 des deux écoles.

Des activités intérieures ou extérieures sont proposées avant ou après le repas sur les deux écoles.

Infos pratiques

Mon enfant parcourt à pied le trajet école - restaurant - école. Il est conseillé qu'un vêtement de pluie soit à disposition dans son cartable afin qu'il soit protégé en cas d'intempérie.





Le restaurant scolaire

Interlocuteur : Hervé Tostivint - 3 Bd Barbot

02 99 00 57 20 - restaurant-scolaire@ville-noyalsurvilaine.fr

Des produits de qualité

L'équipe de restauration est attachée à proposer des repas équilibrés et diversifiés. Elle est attentive aux produits utilisés et à la qualité gustative des menus servis.

Adhérente d'Initiative Bio Bretagne, la collectivité s'est engagée dans une réflexion poussée sur ses pratiques et modes d'approvisionnement. Elle est labellisée territoire bio engagé.



Des produits « bio » (26% en valeur pour l'année 2021) et locaux dont la part est en augmentation constante, sont régulièrement introduits dans les menus, et un menu végétarien

est proposé aux enfants une fois par semaine.

En parallèle du développement des produits issus de l'agriculture biologique, une impulsion est également donnée pour développer l'approvisionnement en produits locaux et de saison.

Par ailleurs, la collectivité est engagée dans le programme « Lait et Fruits à l'école » de France Agrimer.



Le restaurant scolaire est un équipement structurant pour les écoles de la ville (publiques et privée). Il confectionne plus de 500 repas par jour scolaire, et son espace de restauration compte 380 places. Fonctionnant 51 semaines par an, il accueille également les enfants du centre de loisirs la Marelle les mercredis et durant les vacances.

La confection des repas est réalisée sur place, au sein de la cuisine centrale essentiellement à base de produits frais, avec une attention particulière portée à la qualité des produits et aux filières d'approvisionnements.

L'équipe en place est pleinement investie lors du service, assurant l'accompagnement des enfants au moment des repas et lors des déplacements des enfants entre l'école et le restaurant.

Les plus jeunes restent déjeuner dans leurs écoles dans des

« mini-cantines ». Le repas leur est livré par le service de portage repas du restaurant scolaire permettant de garantir la qualité des produits.

En partenariat avec les agents des services techniques, le service restauration travaille chaque année à la tenue d'un potager bio, permettant la cueillette de produits frais directement sur le site du restaurant. Invités à goûter chacun des plats proposés et à choisir leurs portions, les enfants sont éduqués au goût, mais aussi à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Afin de permettre à chacun de profiter au mieux de ce moment de détente et de partage, une charte de la vie au restaurant scolaire a été mise en place (consultable sur le portail famille).

Menu scolaire mensuel

- Sur le **site de la ville** : ville-noyalsurvilaine.fr

- Dans le **portail famille** :

<https://noyalsurvilaine.portail-familles.net/>

- Sur l'**application smartphone** de la ville :

scannez le QR Code



Les accueils de loisirs

Périodes d'inscriptions vacances scolaires

Période de réservation habituellement fixée entre 1 mois et 2 semaines avant le début des vacances. Le calendrier détaillé, de l'année 2022-2023, est consultable en page 28.

Chaque tranche d'âge est accueillie dans des locaux dédiés. À la Marelle, les enfants sont répartis au sein de différents groupes, où leur sont proposées des activités diversifiées et adaptées à leur âge : activités manuelles, cuisine, jeux calmes ou plus sportifs... En conformité avec les exigences réglementaires relatives aux accueils de loisirs (projet pédagogique, directrice et animateurs qualifiés, attention portée à la sécurité matérielle et affective des enfants), et dans le respect des protocoles applicables, ces activités assurent un cadre propice à l'épanouissement des jeunes et à l'apprentissage de la vie en collectivité par les loisirs. Dans un souci de faciliter l'appropriation de nouveaux espaces, les stages sportifs proposés au Ty'Up pendant les vacances sont rendus accessibles dès 9 ans.

Pendant les vacances, en complément des activités habituelles, des propositions spécifiques viennent élargir

l'offre d'activités : mini-camps, séjours ou sorties à la journée, rencontres inter-centres, stages sportifs ou diverses activités culturelles. À l'écoute des besoins et attentes des jeunes et des familles, la construction des activités proposées par l'équipe d'animation vise également à favoriser l'ouverture et l'accès à des activités de découverte.

Les actions proposées dans les accueils de loisirs répondent au cadre posé et aux objectifs définis conjointement avec nos partenaires : CAF, Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES).

Afin de garantir l'accessibilité financière de ces activités, une tarification dégressive est appliquée, et selon les situations, un soutien financier du CCAS peut aussi être octroyé.

CCAS :
Carole Pérot, 02 99 04 13 13



Activités artistiques

Des cours de poterie et arts plastiques encadrés par une enseignante spécialisée à destination des enfants de 6 à 12 ans sont proposés sur l'année scolaire (cours en semaine, en fin de journée après la classe ou le mercredi après-midi). Les inscriptions s'effectuent en début d'année scolaire, via le portail famille ou auprès de l'intervenante présente sur le forum des associations.

> Rendez-vous lors du forum le samedi 3 septembre de 9h à 13h à l'espace Nominœ

La Marelle

Interlocutrice : Isabelle Dodard
28 rue du stade - 02 99 00 64 09 - lamarelle@noyalsurvilaine.fr



Une journée en centre

De 7h30 à 9h30 : Accueil des enfants

De 9h30 à 11h30 : Activités du matin

De 12h à 13h30 : Pause déjeuner

De 13h30 à 14h : Accueil des enfants inscrits l'après-midi

Départ des enfants inscrits en matinée avec repas

De 14h00 à 16h00 : Activités de l'après-midi

De 16h00 à 16h30 : Goûter

De 16h30 à 18h45 : Départ des enfants

MERCREDIS UNIQUEMENT

De 11h30 à 11h45

Accueil des enfants inscrits l'après-midi avec repas

De 11h45 à 12h15

Départ des enfants ne déjeunant pas au restaurant scolaire

Ces horaires ont été mis en place afin de ne pas perturber le déroulement des activités et des différents temps de la journée. Merci de les respecter.

Le centre de loisirs, La Marelle, accueille les enfants de 3 à 10 ans : le mercredi de 7h30 à 18h45, pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45 (sauf fermeture exceptionnelle). Les inscriptions sont possibles à la carte les mercredis, uniquement selon 3 modalités de réservation durant les vacances (journée complète avec repas, après-midi sans repas, matinée avec repas). Conventionnée pour accueillir 155 enfants dont 64 de moins de 6 ans.

Le mercredi, le centre propose des activités diversifiées et adaptées à l'âge des enfants. Pendant les vacances scolaires, des stages, ateliers ou des sorties sont organisés en complément des activités habituelles du centre. Le nombre de places étant limité, une inscription spécifique est nécessaire.

Un service de restauration est proposé, sur inscription préalable. Les animateurs présents encadrent les enfants durant le trajet vers le restaurant scolaire et déjeunent avec eux lors du repas.

Les enfants présents le mercredi se répartissent en 5 groupes :

<u>Minous :</u> TPS / PS
<u>Petits lutins :</u> MS
<u>Grands lutins :</u> GS
<u>Artistes :</u> CP / CE1
<u>Kids :</u> CE2, CM1 et CM2

Une fermeture annuelle est programmée entre Noël et le 1er de l'an.

Plus d'information sur le **portail famille de la ville :**

<https://noyalsurvilaine.portail-familles.net/>

Ty'up

Marie

02 23 27 57 49 - tyup@noyalsurvilaine.fr



Le Ty'Up est ouvert aux **jeunes de 10 à 13 ans** (dès 9 ans pour les stages multisports). Sa vocation est de proposer des **animations et des séjours sur des thématiques sportives, culturelles et artistiques**.

Un programme d'animations est mis en place sur chaque période de vacances, ainsi que les mercredis et samedis en période scolaire, accessible sur inscription préalable sur le portail famille.

Un accueil informel, sans inscription préalable, est proposé aux jeunes à partir de 10 ans en période scolaire et pendant les vacances.

Le service développe également des liens avec des partenaires locaux : présence d'un animateur une fois par semaine au collège sur le temps méridien, participation au Comité Éducation Santé Citoyenneté piloté par le Collège Jacques BREL et actions conjointes avec le Comité de jumelage Noyal-Haigerloch. En parallèle, les animateurs accompagnent le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) dans leurs projets.

Des passerelles sont mises en place avec le centre culturel et la médiathèque de l'intervalle de Noyal-sur-Vilaine afin de permettre à chacun de profiter de toutes les activités proposées.

Le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est composé d'élus âgés de 10 à 12 ans, élus pour 2 ans et habitant à Noyal-sur-Vilaine. L'instance sera renouvelée d'ici la fin de l'année 2022 pour une nouvelle mandature en janvier 2023.

Le CMJ à Noyal-sur-Vilaine a été mis en œuvre pour donner la parole aux jeunes et leur faire découvrir le fonctionnement d'une mairie. Pendant leur mandat, ils sont amenés à proposer des idées et réaliser de nouveaux projets sur la ville. Véritables messagers, ils participent à l'information des autres jeunes et se font le relais de leurs attentes. Comme leurs aînés du Conseil municipal, les jeunes du CMJ représentent la ville lors de cérémonies à laquelle ils contribuent.



L'Akoa

02 99 00 66 34 - service.jeunesse@noyalsurvilaine.fr

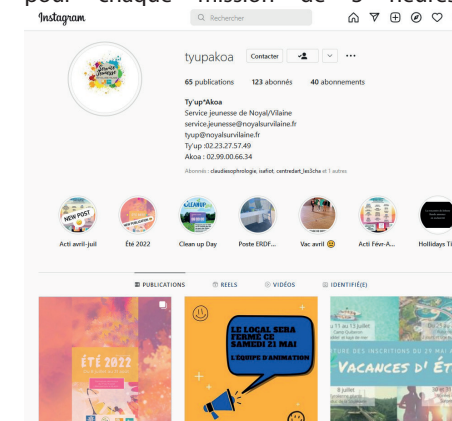


L'Akoa est aménagé pour l'accueil des **adolescents de plus de 14 ans**. Des activités peuvent être organisées en fonction de leurs attentes et de leurs projets. Le local des jeunes est à la fois un **lieu de rencontre, d'échanges, de détente et d'informations**.

Sur sollicitation des jeunes, les animateurs peuvent les accompagner et les soutenir dans le montage, la préparation et la réalisation de leur projet de loisirs ou à dimension citoyenne, artistique, culturelle ou sportive : auto-financements de projets, découvertes rendues possible grâce à l'implication de jeunes.

Durant les vacances, le service propose également des missions au sein de la collectivité dans le cadre du dispositif « Argent de Poche »,

destinés aux jeunes âgés de 16 à 18 ans. Les jeunes positionnés perçoivent 15 € pour chaque mission de 3 heures.



Ouverture de l'accueil informel

Période scolaire

Mercredi et samedi : 14h - 18h30
Vendredi : 17h - 19h

Vacances scolaires

Lundi au jeudi : 14h - 18h30
Vendredi : 14h - 19h

Renseignements

Mardi au vendredi : 9h - 12h

Le service est fermé :

- La semaine entre Noël et le Premier de l'An,
- Les deux premières semaines d'août,
- Les samedis précédant les vacances et le vendredi et samedi du pont de l'ascension

Le portail famille

Rozenn Pommereul et Anne-Fleur Kat - 02 99 04 13 21

portailfamille@noyalsurvilaine.fr - www.noyalsurvilaine.portail-familles.net

Accueil physique du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie



Documents à fournir pour le dossier d'inscription et à actualiser chaque année

- Informations fiche famille / enfant(s)
- Fiche des autorisations
- Fiche sanitaire de liaison
- Assurance responsabilité civile individuelle

Le portail famille est une plate-forme numérique d'information et de gestion des services enfance et jeunesse proposés par la commune. Vous y retrouverez les différents documents de présentation du service, les menus, les règlements et tarifs ainsi que les différents formulaires nécessaires pour constituer et mettre à jour votre dossier unique d'inscription.

Le portail famille vous permettra également, de manière instantanée, en quelques clics, de faire vos réservations obligatoires pour les activités des accueils de loisirs, le restaurant scolaire, l'étude surveillée et les

garderies du soir des écoles publiques.

Un seul préalable à ce service : avoir ouvert votre compte famille et avoir déposé en mairie l'ensemble des éléments nécessaires à la constitution de votre dossier d'inscription. Le service assurera l'informatisation des documents, que vous pourrez retrouver sur votre compte après traitement. Il est important de noter qu'il faut compter quelques jours pour l'actualisation ou la création de votre compte. **Ces documents sont à actualiser chaque année.**

Informations

Pour toute information sur cet outil, ou si vous souhaitez être accompagné dans vos démarches, n'hésitez pas à prendre contact avec les assistantes administratives du service :

portailfamille@noyalsurvilaine.fr

02 99 04 13 21

facturation des services périscolaires et extrascolaires

La facturation est mensuelle et regroupe tous les services périscolaires et extrascolaires utilisés dans le mois pour une famille. **Les paiements sont à adresser à la trésorerie de Vitré ou en espèce chez un buraliste partenaire agréé.** Hors cas légitime et transmission du justificatif en mairie uniquement, dans les délais impartis, toute activité réservée sera facturée et toute présence non prévue fera l'objet d'une pénalité.

Tarification dégressive

Une tarification dégressive pour les Noyalais est appliquée en fonction des revenus sur l'ensemble des services (hors activités poterie et dessin).

Les familles hors commune ne bénéficient pas de cette dégressivité et se voient appliquer un tarif spécifique.

Chaque année au mois de septembre, une mise à jour de votre quotient sera effectuée :

- Soit par l'autorisation de consultation CAF/MSA que vous nous retournerez,
- Soit par réception de votre justificatif de quotient familial CAF/MSA.

En l'absence de ces documents, il sera appliqué le plus grand tarif.

Tout changement significatif de votre situation en cours d'année (séparation, divorce, décès, perte d'emploi...) doit être signalé au plus tôt et le justificatif du nouveau quotient transmis pour être pris en compte sur la facture suivante.

Règlement/Paiement

Les factures peuvent être réglées par :

- **Chèque** à l'ordre du Trésor Public
- **Virement** (Contacter le service)
- **Prélèvement automatique** (le 5 de chaque mois) : pour le mettre en place, veuillez transmettre votre RIB au service qui vous enverra un mandat SEPA à remplir et signer. A réception de votre mandat, celui-ci sera actif pour la facturation suivante.
- **Espèces** chez un buraliste agréé
- **Chèques Vacances*** (uniquement pour les présences centre de loisirs des vacances scolaires).
- **Chèques CESU*** (enfants moins de 6 ans, uniquement garderie et centre de loisirs, hors repas).

* Pour les chèques vacances et CESU, le prélèvement automatique devra être suspendu. Veuillez prévenir le service facturation, 2 mois avant la période d'utilisation souhaitée.

- Le paiement en ligne via **PayFip** sera mis en place à la rentrée.

Réclamation ou question
sur les services de facturation

Rozenn Pommereul

02 99 04 13 21

portailfamille@noyalsurvilaine.fr

Inscriptions aux différents services

*Toute présence non prévue ou inscription hors délai fera l'objet d'une pénalité

Service	Quand s'inscrire / se désinscrire ?	
Restauration scolaire	Jusqu'au matin 9h*	
Garderies des écoles publiques	Le matin : sans inscription Le soir : jusqu'au matin 9h*	
Étude surveillée	Jusqu'au dimanche précédent chaque cycle (trimestre)	
La Marelle	Le mercredi : au plus tard le mercredi précédent la venue de l'enfant (avant minuit)* Les vacances : selon le calendrier défini page 28*	
Ty'Up et Akoa	Période scolaire	Accueil informel : sans inscription préalable (sous réserve de dossier à jour)
	Pendant les vacances	Accueil informel : sans inscription préalable (sous réserve de dossier à jour) Aux activités : deux jours avant la date de l'activité.

En inscrivant mon enfant, j'accepte le règlement de fonctionnement des services
(consultable sur le portail famille)

*** Hors cas légitime, toute activité réservée sera facturée et toute présence non prévue fera l'objet d'une pénalité tarifaire.**

Définition des situations d'urgence entraînant une annulation sans facturation ou prise en charge de l'enfant sous réserve d'une capacité d'accueil suffisante :

- enfant malade, parent malade, fratrie malade
- événement familial exceptionnel : obsèques, naissance fratrie
- départ en intervention pour les sapeurs pompiers volontaires
- situation professionnelle exceptionnelle (à la demande de l'employeur) : changement congé, présence réunion, déplacement...

Dans toutes ces situations, les familles doivent prévenir le service et produire un justificatif à remettre en mairie.

Inscriptions aux services périscolaires

Que dois-je faire si :	Mon organisation change	Mon enfant est malade et n'ira pas à l'école aujourd'hui
Avant 9h	Je désinscris ou j'inscris mon enfant sur le portail famille (cantine/garderie). Si je rencontre une difficulté, je contacte la mairie.	
	→ Je n'aurai pas de pénalité ou je ne serai pas facturé en cas de désinscription	→ Je ne serai pas facturé
Après 9h	Je préviens la mairie pour la mise à jour de l'information transmise aux équipes. Hors cas légitime, toute prestation réservée sera facturée et toute présence non prévue fera l'objet d'une pénalité. S'il s'agit d'un cas légitime*, le service reste dans l'attente de mon justificatif dans un délai maximal de 10 jours ouvrés. Aucun justificatif transmis après le 10 du mois suivant (édition de la facture) ne pourra être pris en compte.	Je préviens la mairie pour la mise à jour de l'information transmise aux équipes. Je transmets en mairie le justificatif médical de mon enfant dans un délai maximal de 10 jours ouvrés. Aucun justificatif transmis après le 10 du mois suivant (édition de la facture) ne pourra être pris en compte.

Contact

portailfamille@noyalsurvilaine.fr
02 99 04 13 21

Périodes d'inscription et désinscriptions dans les accueils de loisirs de Noyal-sur-Vilaine ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023				
Période	Période d'ouverture des accueils de loisirs	Ouverture de la période d'inscription (7h30)	Date butoir des inscriptions et désinscriptions (minuit)	
Toussaint 2022 	Du lundi 24 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022	Du dimanche 25 septembre	Dimanche 9 octobre 2022	
Noël 2022-2023 	Du lundi 19 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 Fermeture Marelle du lundi 26 décembre au vendredi 30 décembre 2022 Marelle ouvert le lundi 2 janvier 2023	Du dimanche 20 novembre	Dimanche 4 décembre 2022	
Hiver 2023 	Du lundi 13 février 2023 au vendredi 24 février 2023	Du dimanche 15 janvier	Dimanche 29 janvier 2023	
Printemps 2023 	Du lundi 17 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023	Du dimanche 19 mars	Dimanche 2 avril 2023	
Été 2022 	Samedi 8 juillet 2023	L'ouverture des inscriptions se fera dans le courant de la seconde quinzaine du mois de mai. Les dates précises seront communiquées au plus tard aux va- cances de printemps.		

À noter : toute inscription non prévue ou hors délai fera l'objet d'une pénalité tarifaire
Période d'inscription des accueils de loisirs sous réserve de modifications



J'ai manqué la période d'inscription, mais j'ai besoin des services de la Marelle, que dois-je faire ?

Dans ce cas, il vous faut contacter directement la Marelle (02 99 00 64 09). La décision sera prise en fonction du nombre de places restantes et au regard du nombre d'animateurs mobilisés. **Une place ne pourra être garantie et une pénalité sera appliquée sauf cas légitime.**



Mon enfant a des problèmes de santé, avec qui dois-je prendre contact ?

Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) doit être élaboré par le médecin et transmis aux écoles et aux services périscolaires. Il est conseillé de prévoir un temps d'échange avec les responsables de service pour mettre en place les aménagements spécifiques nécessaires à la situation de santé de l'enfant.



Mon enfant est en situation de handicap, les activités périscolaires et extra-scolaires lui sont-elles accessibles ?

Nous considérons les situations au cas par cas et un moment d'échange est organisé avec la famille, afin de comprendre la situation et de mettre tout en œuvre pour rendre possible l'accueil de l'enfant.



Mon enfant a un régime alimentaire spécifique, que dois-je faire ?

Dans un premier temps, veillez à bien indiquer le régime souhaité sur la fiche renseignements de votre enfant. Les menus sont consultables avant chaque début de mois sur le site de la ville et le portail famille. Pour toute précision ou si vous souhaitez connaître précisément la composition des menus et des éventuels allergènes, merci de prendre contact avec le pôle restauration au 02 99 00 57 20. Lorsque l'état de santé de l'enfant l'impose, des paniers repas fournis par la famille peuvent être pris au restaurant scolaire. Dans ce cas, le tarif appliqué sera minoré.

Coupons sport, culture et loisirs

Désireuse de faciliter l'accès aux activités sportives, culturelles ou de loisirs, la collectivité met en place l'attribution de « coupons sport, culture et loisirs ».

Les familles noyales dont le quotient familial est égal ou inférieur à 664€ peuvent bénéficier d'un coupon de réduction de 30€ par an et par enfant âgé de 3 à 11 ans. Cette déduction est valable sur l'adhésion annuelle à une association sportive, culturelle ou de loisirs subventionnée par la commune de Noyal-sur-Vilaine ou dans une association d'intérêt communautaire subventionnée par le Pays de Châteaugiron Communauté.

> **Plus d'info** en mairie auprès de Carole Pérot : 02 99 04 13 13.

31



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

lundi, mardi, mercredi et vendredi :

de 9h à 12h30
et de 13h45 à 17h30

le jeudi :

de 9h à 12h30
et de 15h30 à 17h30

le samedi :

de 10h à 12h



ACTUALITÉS

www.ville-noyalsurvilaine.fr



INFOS PRATIQUES

Application de la ville



©DR

la ville en mouvement



www.ville-noyalsurvilaine.fr

